

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2020

Etaients présents (31) : BAUDE Christian, BESLON Jacques, BESLON Laurent, BLIN Françoise, BRIARD Alain, BRIAULT Christelle, COLLADO Jacqueline, DEDIEU Alain, DESMONTS Catherine, de SAINT JORES Sylvain; DOUARD Christelle, FEUILLET Daniel, FOLLIOT Noëlle, FOULON Franck, GATE Denis, GAUMONT Nicole, HERMON Jean-Pierre, HEUDIER Dominique, HOREL Jacques, HUE Thierry, LAVEILLE Denis, LEMOINE Sylvie, LEPAS René, LEREBOURG Yves, MARTINS Ghislaine, MEISS David, MOURE Elise, PICQUES Thierry, RICHARD Jocelyne, RICHARD Michel, ROLLAND Anthony

Procurations (1): BIDOT Jean a donné pouvoir à Michel

Absents (5) : CHATELET Jean-Marc, BUHOT Béatrice, LARSONNEUR Anthony ; SEBERT Marie-Pierre, ROUXELIN Yann.

Mme Ghislaine Martins est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	31	1	32

Ajout à l'ordre du jour :

- 1) **Loyers et charges Maison de santé**
- 2) **Actualisation des tarifs des prestations sur les temps périscolaires**
- 3) **Délibération concernant la demande chemin Ferme Fleury à Fervaches**

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 5 décembre 2019

Observations : Approbation à l'unanimité

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------	----------	---------------

Monsieur le maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur implication et leur présence lors de ce dernier conseil.

1) Délibération avenir des communes déléguées et mairies déléguées

Rapporteur : Michel Richard

Observations :

Comme convenu lors de la dernière réunion, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la suppression ou pas des communes déléguées et des mairies déléguées.

Monsieur le Maire souhaite en parler dès maintenant car des contrats téléphoniques et matériels installés dans ces mairies arrivent à échéance donc leur résiliation a été demandée.

Se pose donc la question de l'ouverture au public.

Si ces mairies déléguées sont fermées au public, comment avoir accès à la mairie :

- Monsieur le Maire rappelle qu'il y a désormais le transport à la demande (TAD) de Saint Lo Agglo. Il ne faut pas hésiter à s'en servir.
- L'agence Postale communale (APC) de Pont-Farcy et la MARPA peuvent jouer un rôle de première information pour les habitants. Cela sera un atout.

Un échange entre les élus est partagé sur le rôle du maire délégué, des adjoints ...

Certains rappellent l'objectif de la commune nouvelle : faire des économies de gestion et d'investissement.

Après cet échange, monsieur le Maire soumet donc au vote la question suivante :

- Etes vous pour ou contre la suppression des communes déléguées et donc des mairies déléguées ?

Denis Laveille demande que le vote se fasse à bulletin secret

32 votes comptés.

Pour la suppression : 30

Contre la suppression : 2

Cette suppression sera effective au 31 mars 2020.

Pour : 30	Contre : 2	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Domaine public : Délibération suite à demande de Delicelait

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de M. Lamy responsable matière et environnement de la laiterie DELICELAIT à Moyon Village qui sollicite un accord de principe pour la réalisation de mise en place d'un réseau enterré pour le refoulement d'eaux traitées issues de leur future station d'épuration vers la Vire.

Le chemin d'exploitation n° 7 sur la commune de TESSY-BOCAGE permettant l'accès au lieu-dit « Les Huttereaux » (référence cadastrale 180 ZB 82), et propriété de la commune est concerné par ce projet.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 28 pour et 4 abstention

- **EMET un accord de principe** à la demande de Delicelait.

Pour : 28	Contre : 0	Abstentions : 4
-----------	------------	-----------------

3) Délibération relative à la modification des statuts du SDEM 50

Rapporteur : Monsieur le Maire

Observations : Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche exerce aujourd’hui la compétence fondatrice et fédératrice d’autorité organisatrice de distribution publique d’électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d’autoriser l’adhésion d’un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d’électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d’adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d’un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l’arrêté préfectoral portant modification statutaire, s’agissant des modalités de demandes d’adhésion ;
- S’agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l’assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents:

- **DECIDE** d’accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM50) ;

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

4) Saint Lô Agglo : Précisions sur les aides inscrites dans le cadre du PLH

Rapporteur : Jocelyne Richard

Voir document annexe

Observations : Saint-Lô Agglo a instauré des aides supplémentaires à l’OPAH pour le centre bourg de la commune historique de Tessy-sur-Vire.

Le conseil veut attirer la vigilance des habitants sur le programme d’aides sur la rénovation des logements qui va s’ouvrir le 1^{er} semestre 2020.

5) Finances

Rapporteur : Thierry Picques

a) Tarifs prestations périscolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour la prestation cantine à compter du 1^{er} janvier 2019 :

A l’école de la commune déléguée de Tessy-sur-Vire

Cantine maternelle extérieure	4,01 €
Cantine primaire extérieure	4,51 €
Cantine maternelle Tessy Bocage	3,96 €
Cantine primaire Tessy Bocage	4,49 €
Repas adulte	4,60 €

A l'école de la commune déléguée de Pont-Farcy

Tarif élève	3,30 €
Tarif adulte	5,50 €

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

6) **Domaine public : question du chemin pédestre près de la ferme Fleury - Fervaches**

Observations : Sujet reporté au prochain conseil.

7) **Devis en cours**

Rapporteur : Jocelyne Richard et Jacques Horel

Objet	Lieu	Entreprise	Montant	Etat	Observations du conseil municipal
Démolition salle de danse	Ex salle de danse	La Terrassière	6606.00 €	Décidé	

8) **Dates à retenir**

Conseil municipal : jeudi 6 février 2020

Tessy Infos Janvier 2020

Commission personnel communal : mercredi 15 janvier à 18h30

Commission Finances : à fixer

9) **Questions diverses**

Tour de table:

- Jocelyne Richard :
 - o Route de Saint-Lô => plantation des arbres
 - o Terrain Multisports : opérationnel pour fin avril. Il faut absolument prévoir une réunion avec l'Ecole de Tessy pour formaliser les droits de passage.
- TH Hue : attention, il y a une fuite à l'église de Pont-farcy. Il a dû réaliser du débarnage sur Pont-Farcy, revoir avec les employés communaux.
- Franck Foulon : qu'en est-il de la matérialisation de la zone 30 route de Saint Lô => inscription au sol sera faite
- Yves Lerebourg : dernière parcelle vendue sur le lotissement : lot n°18

Fin de la réunion à 23h15.